



REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue LES TISONS, N° 0003 - juin 2025
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue LES TISONS, No 0003, juin 2025
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

Revue LES TISONS, No 0003, juin 2025
<http://esjindex.org/search.php?id=6845>
<http://www.revuelestisons.bf>
revuelestisons.ujkz@gmail.com
lestisons@revuelestisons.bf
e-ISSN: 2756-7532
p-ISSN: 2756-7524
S/C Université Joseph KI-ZERBO
BV 30053 OUAGA 1200 Logements
10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso

Numéros déjà parus

Revue LES TISONS, No spécial mars 2025,
Actes des journées scientifiques FSHSE, ULSHSB ;
Revue LES TISONS, No spécial, janvier 2025 ;
Revue LES TISONS, No 0002, décembre 2024 ;
Revue LES TISONS, No 0001, Vol.1 et 2, juin 2024 ;
Revue LES TISONS, No spécial, Vol.1 et 2, janvier 2024 ;
Revue LES TISONS, No 0000, Vol.1 et 2, décembre 2023.

Présentation de la revue

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrique des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la

science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

Mode de soumission et de paiement

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : estisons@revuelestisons.bf; revuelestisons.ujkz@gmail.com.

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (0022666006650, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

Considération éthique

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

Normes éditoriales

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^e session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1. ; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakitè, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par

l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

Direction de publication

Directeur : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Directeur adjoint : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

Secrétariat de rédaction

Secrétaire : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Membres : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Belé Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Mathieu Belé DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

Comité de lecture

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso);

Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso);

Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Firmin GOUBA, MC, Philosophe, IPERMIC/Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gnininan Hervé COULIBALY, MA, Sociologue, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire) ;

Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Jérémi ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso);

Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso);

Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Noumoutié SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso);

Dr R. U. Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Rasmata BAKYONO/NABALOUM, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO ((Burkina Faso);

Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso);

Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Serge SAMANDOU LGOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso);

Dr Souleymane SAWADO GO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Stanislas SAWADO GO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

Comité scientifique international

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)

Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso);

Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun);

Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin);

Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique);

Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun);

Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique);

Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada);

Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France);

Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada);

Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique);

Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo);

Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso) ;

Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Sébastien YOUNGBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali);

Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire);

Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo);

Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun);

Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire);

Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali);

Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire);

Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France);

Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal);

Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali);

Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal);

Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique);

Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France);

Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ;

Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).

**Les dimensions socio-foncière et
environnementale de la marchandisation des
ressources foncières dans la commune rurale
de Koubri**

*The socio-land and environmental dimensions of the
commodification of land resources in the rural commune
of Koubri*

Soumission : 12/02/2025 - Acceptation : 23/05/2025

ILBOUDO Paul, *Docteur en Sociologie*
Centre universitaire de Dori, Burkina Faso
paulus_55@yahoo.fr
SANGARÉ Oumar, *Docteur en Sociologie*
Université de Sherbrooke, Canada
sangaromar@yahoo.fr

Résumé : La terre était dans le système de représentation collectif africain considérée comme une ressource sacrée dont la manipulation nécessitait des précautions particulières. Cette dimension magico-religieuse était symbolisée par les chefs de terre, considérés comme les prêtres chargés d'officier les rituels entourant les questions liées à la terre (Kuba, R., 2004, p. 63). Au fil des temps, cette sacralité de la terre a fait place à une marchandisation effrénée des ressources foncières, faisant de la terre une banale marchandise qui se négocie et se vend au gré des cours du marché. À Koubri, une commune rurale du Burkina Faso, l'exacerbation du phénomène, poussée par la spéculation foncière et immobilière, est à la base de conséquences multidimensionnelles sans précédent. De la raréfaction de terres disponibles, hypothéquant les investissements publics à l'émergence d'une nouvelle race de paysans sans terre, le rouleau compresseur de la pression foncière continue de faire des victimes. La présente étude qualitative, à travers une démarche socio-anthropologique de terrain, vise à comprendre les logiques et les déterminants ainsi que l'impact socio-économique et environnemental de la marchandisation des terres sur la vie des habitants.

Mots-clés : terres, marchandisation, ressources foncières, pression foncière, accaparement des terres

Abstract: *In the African collective system of representation, land was considered a sacred resource whose handling required special precautions. This magico-religious dimension was symbolized by land chiefs, considered as priests in charge of officiating the rituals surrounding land-related issues (KUBA, R., 2004, p.63). Over time, the sacredness of land has given way to the unbridled commodification of land resources, turning land into a banal commodity to be traded and sold according to market prices. In Koubri, a rural commune in Burkina Faso, the exacerbation of this phenomenon, driven by land and real estate speculation, is at the root of unprecedented multidimensional consequences. From the scarcity of available land, mortgaging public investment, to the emergence of a new breed of landless peasants, the steamroller of land pressure continues to claim its victims. This qualitative study, based on a socio-anthropological fieldwork approach, aims to understand the logics and determinants as well as the socio-economic and environmental impact of land commodification on the lives of local residents.*

Keywords: *land, commodification, land resources, land pressure, land grabbing*

Pour citer cet article

ILBOUDO Paul, SANGARÉ Oumar, 2025, « Les dimensions socio-foncière et environnementale de la marchandisation des ressources foncières dans la commune rurale de Koubri », *Revue LES TISSONS*, Numéro 0003, juin, p. 25-54.

Introduction

Les pratiques foncières marchandes (ventes, locations et échanges des terres contre des parcelles) sont connues dans l'espace communal de Koubri (Ilboudo P., 2014, p. 84 ; 2019, p. 39 ; Kaboré R., 2015, a, p. 147). La littérature en relation avec cette marchandisation foncière en Afrique de l'Ouest rurale énumère une multitude de causalités de la marchandisation foncière (Colin J-h., 2017, p. 57-60 ; Lavigne Delville Ph., Colin J-Ph., KA I., Merlet M., 2017, p. 43-46).

Les conséquences induites également par le développement des marchés fonciers ruraux ne sont pas sans incidences dans les localités où ces pratiques foncières marchandes se déroulent. Ces conséquences liées aux transactions foncières marchandes sont également en partie mentionnées par ces

auteurs (Colin J-Ph., 2017, p. 70-76 ; et Lavigne Delville Ph., et al., 2017, p. 78-87).

Dans le cas de la commune rurale de Kouabri, ces conséquences sont nombreuses, mais nous choisissons de considérer les dimensions socio-foncière et environnementale dans le présent article. Pour y parvenir, nous formulons les questionnements suivants : Quels sont les changements observables et observés sur le plan socio-foncier et politique à la suite de l'expansion des marchés fonciers locaux ? Comment est devenu l'environnement naturel à la suite du développement de la marchandisation des ressources foncières ? Comment ces transformations impactent les normes sociales en la matière ainsi que le vécu quotidien des habitants des villages vivant la marchandisation des ressources foncières ?

Les résultats présentés dans cet article sont issus de recherches de terrain effectuées dans le cadre d'une thèse de doctorat. Ces recherches se sont déroulées de 2019 à 2021 dans la commune rurale de Kouabri. L'article comprend trois parties que sont la méthodologie, les résultats et la discussion.

1. Méthodologie

Dans le cadre de la recherche sur la thématique de la marchandisation foncière, la méthode qualitative a été retenue. L'approche socio-anthropologique a été utilisée à travers des entretiens semi-structurés et des observations directes des réalités en relation avec la thématique de la marchandisation des ressources foncières. Pour ce faire, un découpage de la zone d'étude en deux parties a été effectué selon des caractéristiques liées à la présence ou non de conflits liés aux terres.

La première zone est celle où la marchandisation des ressources foncières avec ses effets conflictuels est vécue par les populations locales. La seconde est celle qui ne présente pas de signes de marchandisation des ressources foncières au moment des enquêtes de terrain. La méthode du choix raisonné a permis d'atteindre la saturation de l'information. Au

cours de ces recherches, des entretiens ont été réalisés avec 83 personnes issues de différentes catégories d'acteurs : propriétaires fonciers, bénéficiaires de droits fonciers, délégués, femmes, jeunes autochtones, jeunes allochtones et personnes-ressources.

Ces enquêtes se sont déroulées dans 18 villages de la commune de Koubri et à Ouagadougou. Ces enquêtes pour la collecte des données sur les dynamiques foncières marchandes ont permis d'aboutir à des résultats portant sur de nombreuses dimensions, dont celles faisant l'objet du présent article.

2. Résultats

2.1. La dimension sociopolitique de la marchandisation des ressources foncières

L'avènement de la marchandisation des ressources foncières dans l'espace de Koubri comporte une dimension sociopolitique qui peut être appréhendée sous plusieurs angles. D'abord, cette pratique a accéléré la fragmentation des propriétés foncières au niveau des unités domestiques, ce qui s'est davantage traduit par l'individualisation des droits fonciers coutumiers (Kouassignan G.A., 1967, p. 321 ; Kaboré R., 2015, a, p. 145).

Des divisions sont apparues dans de nombreuses fratries à cause des calculs liés à la rente foncière¹ à tirer. Il s'en est suivi dans bon nombre de situations, des dissensions autour des terres. De ce fait, certaines relations ont connu des perturbations par le fait des tensions et des conflits qui sont survenus à cause des ventes des terres. Il est apparu également des transformations sur le plan politique.

De telles transformations sont perceptibles au niveau des pertes d'influence des chefferies politiques en ce qui concerne les questions liées aux terres. Ainsi, du côté de la maîtrise foncière territoriale de la chefferie traditionnelle de Koubri,

¹ Le terme « rente foncière » renvoie dans ce contexte aux bénéfices tirés des cessions foncières marchandes. Ces bénéfices peuvent être du numéraire ou des parcelles loties qui ont plus de valeur monétaire que les terres ordinaires.

malgré l'interdiction des ventes décidée par le chef de cette entité traditionnelle, les acteurs détenteurs de droits fonciers passent outre et agissent conformément à leurs seuls intérêts dans la plupart des cas.

De manière globale, l'émergence de la marchandisation des ressources foncières entraîne au même moment des remises en cause de l'autorité traditionnelle en ce qui concerne l'administration des terres des terroirs villageois.

Cette autorité, représentée par les chefs de terres et les chefs de villages, est souvent partagée entre le désir d'assurer une gouvernance transparente des affaires du village et leurs intérêts personnels (INADES, 2015, 24). C'est ainsi que de nombreux chefs de lignages et de familles ont perdu leur autorité dans l'administration des patrimoines fonciers pour diverses raisons (Kuba, 2004).

D'abord, certains chefs ont eu des comportements tendant à privilégier leurs propres intérêts ou ceux de leurs proches (propres enfants) au détriment de l'intérêt général des entités qu'ils contrôlent. Cela suscite des contestations dans la plupart des cas. Ensuite, certains gestionnaires de patrimoines fonciers, qui ont voulu agir comme garants de l'orthodoxie coutumière en interdisant les ventes des terres, ont vu s'opposer à leurs décisions des membres de leur lignage ou famille qui voyaient dans ces transactions foncières marchandes, des opportunités de gains monétaires devant permettre la réalisation rapide de leurs projets.

Au-delà de cette dimension sociopolitique, il est important de relever que ces transactions marchandes comportent une dimension foncière qui ne peut être occultée dans un travail de terrain.

2.2. La dimension foncière de la marchandisation des ressources foncières

Sur le plan foncier, la donne est différente de celle connue bien avant les années 2000. En rappel, avant cette période, les terres étaient abondantes et disponibles pour les besoins des populations. Il apparaît clairement que vingt villages sur les

vingt-six que compte la commune de Kouabri connaissent des transactions foncières marchandes comme les ventes des terres et même des échanges des terres contre des parcelles. Du fait de l'emprise du marché et de l'argent dans les zones périurbaines et autres zones attractives, la terre est devenue un bien économique objet de transactions marchandes diverses (Kaboré R. et Ilboudo P., 2021, p. 316).

Ainsi, par le fait des marchés fonciers, les terres sont devenues de plus en plus la propriété d'acquéreurs fonciers. Même s'il n'existe pas de statistiques clairement établies dans ce sens, de nombreux acteurs sociaux locaux reconnaissent cet état de fait. Cette dimension foncière entraîne de nombreuses implications en relation avec l'accès à l'espace pour divers usages.

On voit apparaître des situations inédites dans ce milieu rural d'après le discours même de certains acteurs socio-fonciers locaux pour lesquels, il existe de plus en plus d'acteurs villageois qui n'ont pratiquement plus de terres pour des productions agricoles et d'élevage même s'ils en ont la volonté. C'est le sens de ce propos d'acteur :

Dans la quasi-totalité des villages où les terres se vendent, ce sont les acquéreurs fonciers qui ont le contrôle des terres de nos jours. Beaucoup de villageois qui ont passé le temps à vendre leurs terres se retrouvent à squatter des terres pour produire de quoi manger quelques mois. Certains vendeurs de terres regrettent leurs actions, mais c'est déjà trop tard pour eux. (PZ, habitant de Kouba).

Les ventes des terres traduisent un jeu d'acteurs dans lequel s'affrontent les vendeurs et les acheteurs de terres. Les vendeurs de terres se trouvent généralement dans une posture ambivalente ; ils sont tiraillés entre le besoin de numéraires pour la résolution de problèmes existentiels et matériels immédiats et le besoin de léguer un héritage à la fois économique et culturel à leurs descendances. Les acquéreurs de terres sont eux, le plus souvent, motivés par une logique économique et parfois d'accumulation.

En évoquant cette dimension foncière des transactions foncières marchandes qui se déroulent dans l'espace communal de Koubri, cela sous-entend que ceux qu'on appelle acquéreurs fonciers impactent les milieux où ils acquièrent les terres à travers leurs actions.

2.2.1. L'action des acquéreurs de terres

Les marchés fonciers ont permis aux terres rurales de changer de statut. Par la suite, ces terres rentrent sous le contrôle des acquéreurs qui en deviennent propriétaires au sens juridique après un processus de formalisation. Les terres des acquéreurs sont identifiables grâce à de nombreux marqueurs de propriété foncière. Il s'agit des clôtures en grillage, en maçonnerie, des poteaux de délimitation, de grandes bornes de délimitation. À quelques exceptions près, l'utilisation de ces marqueurs de propriétés foncières relève des pratiques d'acquéreurs fonciers. Les détenteurs des droits fonciers coutumiers dans leur majorité n'ont pas des ressources financières pour de telles réalisations.

Dans le cadre de la promotion immobilière et foncière, les choses sont plus claires, car les espaces acquis par les promoteurs tiennent sur de grandes superficies et sont bien dégagés. Les travaux d'aménagement foncier finissent par montrer que les terres jadis rurales ont changé de destination. Elles appartiennent désormais à d'autres catégories d'acteurs venant essentiellement de la capitale, Ouagadougou. Il s'agit des nouveaux acteurs du foncier rural et des promoteurs immobiliers pour la majorité des acquisitions foncières.

Le secteur de l'immobilier a connu un véritable essor depuis 2009, année de délivrance du premier agrément à 2020 où on comptait 275 sociétés immobilières au Burkina Faso

(INVESTIR AU BURKINA, 2020 ; 2022). Cela entraîne des implications directes en termes d'accès aux terres par de nombreuses catégories d'acteurs.

2.2.2. Nous n'avons plus de terres

Les terres ont massivement changé de propriétaires dans les villages où la marchandisation des ressources foncières existe. De nombreux habitants ont déjà fait le constat et l'expriment chaque fois que l'occasion leur est donnée. Les nouveaux propriétaires des terres sont généralement ceux qu'on appelle couramment les nouveaux acteurs du foncier rural composé de fermiers (planteurs et éleveurs), de promoteurs d'établissements d'enseignement, d'unités industrielles et d'acteurs évoluant dans le domaine de la promotion foncière et immobilière, comme indiqué plus haut.

Les détenteurs des droits fonciers coutumiers ne contrôlent encore que dans de rares cas des terres de leur patrimoine foncier. La plupart des terres sont désormais sous le contrôle des acquéreurs fonciers venus majoritairement de la ville de Ouagadougou. Une telle situation laisse apparaître à la fois des implications foncières, agraires et pastorales.

Dans un premier temps, il convient d'évoquer des implications foncières et agraires liées à la perte de contrôle des espaces par des acteurs villageois. Certaines pertes de terres ne sont pas forcément liées à des décisions délibérées d'abandonner la pratique de l'agriculture familiale. Elles sont le plus souvent le résultat d'actions successives (une première vente de terre pour subvenir à des besoins pressants, suivie d'une autre et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait pratiquement plus rien à vendre).

² Investir au Burkina, 2020, Immobilier, un secteur en plein essor. Publication du 17 mai 2020. <https://www.investirauburkina.net/secteurs-et-marches/immobilier/immobilier-un-secteur-en-plein-essor.html#:~:text=Le%20secteur%20de%20l'immobilier%20au%20Burkina%20Faso%20jouit%20d,avenir%20pour%20les%20investisseurs%20immobiliers.>

³ Investir au Burkina, 2022, Burkina Faso : L'Immobilier reste un secteur dynamique malgré la crise. Publication du 20 octobre 2022. <https://www.investirauburkina.net/secteurs-et-marches/immobilier/burkina-faso-limmobilier-reste-un-secteur-dynamique-malgre-la-crise.html>

Dans ces cas, des détenteurs de droits fonciers coutumiers qui n'avaient pas décidé de mener d'autres activités à la place de l'agriculture se retrouvent finalement confrontés à l'impératif de continuer de pratiquer des activités liées à l'agriculture et à l'élevage. C'est alors que se présentent des difficultés pour trouver des terres. Les mécanismes d'accès non marchands aux terres n'étant plus en vigueur dans de nombreux villages de cette commune, ceux qui ont vendu toutes leurs terres se retrouvent à exploiter des superficies réduites qui ne leur permettent pas de produire suffisamment pour se nourrir et pouvoir subvenir à leurs besoins domestiques au cours de l'année.

Les ventes des terres ont produit des gens sans terres dans de nombreux villages ici dans la commune de Koubri. Certaines personnes dans notre village ont tout vendu, mais sont aujourd'hui dans le besoin de pratiquer l'agriculture pour se nourrir puisqu'ils n'ont pas d'autres activités à faire. C'est vrai que certains acquéreurs fonciers qui n'ont pas encore commencé leurs investissements sur les terres acquises leur permettent de continuer de cultiver, mais cela prendra fin un jour. C'est à partir de ce moment que ces gens-là comprendront qu'ils se sont tiré une balle dans le pied en offrant leurs terres comme de vulgaires objets de bazar. Dans tous les cas, ceux qui ne bénéficient pas d'autorisations temporaires cherchent vainement des possibilités de délégations foncières. (K.T. du village de Kouba)

La marchandisation des ressources foncières dans l'espace communal a aussi eu un impact sur la brousse et les zones de pâture dans de nombreux villages.

2.2.3. Les terres agricoles

La commune de Koubri a un statut de commune rural, ce qui implique que les activités liées à l'agriculture et à l'élevage sont pratiquées par bon nombre de ses habitants. Jusqu'à présent, le travail de la terre continue d'être une réalité dans les différents villages de cette commune.

Cependant, la pression exercée par la marchandisation des ressources foncières a un réel impact sur l'agriculture paysanne. Alors, on pourrait se demander pourquoi cela. La réponse est toute simple. Les cessions marchandes des terres, notamment celles qui consistent à liquider intégralement les droits fonciers (ventes et échanges de terres contre des parcelles loties) constituent des pratiques qui freinent le développement de l'agriculture familiale et paysanne.

Ces transactions foncières marchandes sont telles qu'on assiste à l'émergence de paysans sans terres dans au moins seize villages sur vingt-six villages que compte la commune de Koubri. Les terres pour l'agriculture familiale manquent dans les villages de forte saturation foncière.

Beaucoup d'acteurs sociaux qui avaient cru que des adaptations à la nouvelle donne foncière étaient faciles, commencent à se rendre à l'évidence qu'ils ont encore besoin de s'investir dans l'agriculture alors qu'ils ne disposent plus suffisamment de terres pour le faire. Cette situation est également observable dans le sous-secteur de l'élevage qui manque d'espaces pastoraux.

2.2.4. Les espaces pastoraux

La seconde activité connue dans la commune de Koubri est l'élevage qui est pratiquement de manière extensive. Ce type d'élevage exige des espaces pour la pâture des animaux. Or, avec le développement exponentiel des pratiques foncières marchandes, les terres ont été vendues indistinctement dans la majeure partie des villages. Il est utopique de parler d'espaces pastoraux dans au moins vingt-un (21) villages sur les vingt-six (26) villages que compte cette commune. Que ce soit les zones précédemment reconnues comme des espaces uniquement réservés à l'élevage ou même les pistes à bétail, la donne est complètement défavorable à l'élevage extensif et transhumant.

À titre d'exemple, les pistes à bétail donnant accès aux points d'eau sont quasi inexistantes dans la majeure partie des villages. Dans ce contexte de raréfaction des terres, le manque de pistes adaptées pour les animaux entraîne souvent des dégâts de cultures par le bétail, provoquant ainsi des

affrontements entre agriculteurs et éleveurs surtout en saison hivernale (ACTING FOR LIFE, 2012, p. 4).

Cette situation contraint de nombreux acteurs villageois à des adaptations parfois difficiles sinon à l'abandon de l'élevage. Les difficultés rencontrées par les acteurs dans ce sous-secteur de l'économie agricole sont relatées dans les propos d'acteur suivants :

L'élevage est devenu difficile de nos jours puisqu'il n'y a plus de pâturage. Avant, les animaux se promenaient en toute liberté pendant la saison sèche. Ils avaient accès à l'eau du barrage. Maintenant, ce n'est plus possible. Il y a de l'eau dans le barrage, mais il n'y a pas d'accès. Même les humains éprouvent des difficultés pour aller prélever l'eau du barrage. On nous conseille l'embouche, mais cela demande beaucoup de moyens financiers qui ne sont pas à la portée de n'importe qui. (Entretien réalisé avec D.O dans le quartier Saint-Paul)

Comme le relève Gonin A., (2008, pp. 29-32) dans le contexte de Padéma, les transactions foncières marchandes, en entraînant de plus en plus une rareté des terres, accentuent les usages concurrentiels des terres entre agriculteurs et éleveurs. Gonin A., (2014, p. 278), note également que les politiques publiques sur le pastoralisme n'ont pas été appliquées de manière convenable dans l'Ouest du Burkina Faso car l'État qui était censé assurer la protection des espaces pastoraux ne l'a pas fait.

Cette même réalité est observée dans le contexte de Koubri. Bien que la loi 034/AN portant sur le foncier rural ait prévu des chartes foncières qui auraient pu permettre de résoudre ce problème en procédant à des affectations des zones à des typologies d'activités bien précises, rien n'a été fait dans ce sens. Nous n'avons pas pu identifier une zone régie par une charte foncière dans l'espace communal de Koubri. Cela entraîne une exacerbation de la situation à tel point que la majeure partie des agropasteurs sont contraints de migrer vers d'autres espaces à l'intérieur des frontières nationales ou à l'extérieur afin d'espérer des pâturages.

2.2.5. Les terres d'habitation

Dans les villages de forte marchandisation foncière, les ventes des terres et les échanges des terres cultivables contre des parcelles aménagées sont tels que des pénuries d'espaces pour la construction des habitats commencent à se faire sentir. Cette pénurie impacte même les réalisations communales et par ricochet les projets de développement de la commune.

2.2.6. Les terres pour les réalisations d'infrastructures communes

Quels espaces pour les infrastructures communes ? À cette question, les réponses sont sans équivoque puisqu'il n'y a plus d'espace qui n'ait pas été estimé en valeur monétaire. Chaque portion de terre appartient à un lignage, à une famille ou à un acteur socio-foncier individuel. Tous ou presque s'expriment en termes de gains monétaires. Pour cela, personne ne tient à perdre sa terre sans compensation aucune, car les réalisations d'infrastructures communes ne sont pas accompagnées de compensations à la suite des pertes de terres.

Il n'existe pas non plus de mécanismes d'atténuation de l'impact des pertes des terres prises pour les réalisations d'utilité collective. Un tel mécanisme qui aurait permis de trouver ne serait-ce qu'une superficie de moindre importance à celui qui cède son terrain au nom de la communauté villageoise n'est même pas envisagée dans les villages.

Les autorités communales de Koubri reconnaissent que dans les villages de forte saturation foncière, il est difficile de trouver des espaces pour des réalisations d'utilité publique. Pourquoi une telle situation est observée ? Tout part de l'absence de plan d'occupation des sols au niveau communal. En effet, tous s'accordent pour reconnaître que la commune de Koubri n'a pas prévu un plan d'occupation des sols de son ressort territorial, ce qui a eu pour conséquence de laisser de grandes possibilités aux différents acteurs socio-fonciers d'affirmer leurs droits sur toutes les terres sans exception contrairement à l'esprit de la loi foncière de 2009 (LOI 034-2009/AN portant foncier rural).

Les villages fortement caractérisés par les échanges marchands des terres dans la commune rurale de Koubri connaissent des difficultés pour trouver des espaces lorsqu'il s'agit d'en dégager pour des réalisations d'utilité commune et publique. La valeur marchande et monétaire prise par les terres est à l'origine de cette situation dans ces villages. Les terres sont devenues *stricto sensu* les biens des acteurs individuels dans la majeure partie des cas.

La donne socio-foncière a évolué et continue d'évoluer dans l'espace de Koubri. L'esprit de la communauté des biens s'est effrité et l'appropriation individuelle et privative des terres et des ressources qu'elles comportent s'est renforcée. C'est ainsi que les individus décident de la destination de ces terres qu'ils contrôlent sans souvent l'approbation même des autres membres de leur communauté d'appartenance.

Ces décisions qui vont le plus souvent dans le sens des profits individuels favorisent la marchandisation et la monétarisation des ressources foncières. Ces comportements d'ensemble privent de nombreux villages de possibilités de trouver des espaces pour des réalisations d'utilité commune comme les infrastructures (écoles, collèges, pompes à motricité humaine (PMH), centres de santé, maisons de jeunes...).

Les ventes des terres ont entamé la crédibilité des autorités foncières à telle enseigne qu'il leur est impossible de prendre des décisions d'affecter tel ou tel espace pour la réalisation d'infrastructures d'utilité commune. Dans ce contexte, nombreux sont les propriétaires fonciers favorables à l'éventualité de recevoir quelques millions en vendant leurs terres. Cela fait que, céder gratuitement quelques hectares pour un intérêt commun relève d'un comportement absolument extraordinaire. À ce propos, une personne enquêtée dans le village de Napagbtenga-Gounghin disait ceci :

Il n'y a point de terres gratuites de nos jours. Tout le monde vend ses terres pour avoir de l'argent. Pourquoi quelqu'un va vouloir que je remette sans aucune compensation une partie des terres dont je dispose ? Si je le fais, personne ne va me donner ne serait-ce qu'une petite portion de terre en

signe d'une quelconque compensation. Tout le monde est devenu égoïste dans ce village et on s'en tient à ça.

Des indices de manques de terres pour des réalisations d'utilité commune peuvent être relevés dans les villages dont la saturation foncière est devenue une réalité à cause des ventes des terres. C'est par exemple le cas du village de Napagbtenga-Gounghin. Village le plus étendu de la commune avec des quartiers éloignés les uns des autres, Napagbtenga-Gounghin a pendant longtemps bénéficié d'une seule école primaire dont l'emplacement est dans le quartier Teyoko. Le besoin d'une deuxième école s'est fait sentir et son emplacement devait avoir lieu dans le quartier Nabasnooghin.

En plus de l'école primaire, un établissement d'enseignement secondaire (post primaire) devait compléter cette infrastructure pour en faire un complexe. Les financements avaient été acquis par un ressortissant du village vivant en France. Le site de l'établissement avait même été choisi de commun accord avec les détenteurs des droits sur l'espace et les autres habitants du quartier. C'était bien avant que la marchandisation des ressources ne soit connue dans le village.

Malheureusement, la réalisation du projet n'a pas commencé immédiatement. Il a même pris du temps. Les ventes des terres ont commencé avant que le projet ne débute. C'est ainsi que contre toute attente, l'espace a été vendu. Il fallait trouver un autre espace pour l'infrastructure. Cela a pu se faire, mais la superficie précédemment prévue ne pouvait plus être respectée, car le disponible foncier ne pouvait plus permettre de recevoir les deux établissements. Seule l'école primaire a pu être construite.

Le projet de construction du collège a été abandonné pour cause de manque d'espace. De nombreux villages de la commune offrent de pareils scénarios. Ce manque d'espaces se remarque également pour d'autres besoins. L'individualisme et l'appât du gain se sont développés avec pour conséquence l'abandon progressif de l'intérêt collectif. Il est très rare de trouver des espaces pouvant servir à des réalisations au profit

de l'ensemble de la communauté villageoise. Cette dimension des pratiques foncières marchandes dans l'espace de Koubri a de nombreuses implications qui concourent à freiner les efforts de développement de la localité.

2.2.7. L'absence de lieux de sépulture pour les zones de forte concentration humaine

Les humains naissent, grandissent et meurent dans le meilleur des scénarios. Dans le pire des scénarios, ils n'ont la chance de grandir jusqu'à atteindre une fin de vie sur le tard. Ils meurent en bas âge. La mort qui survient pour mettre un terme à la vie est une fatalité. C'est ce qui fait qu'il existe une sorte d'accoutumance à l'idée de la mort et à la mort elle-même et même au culte lié à la fin de vie ou mort.

Une telle construction autour de la mort a permis depuis des lustres à diverses entités humaines de prévoir des nécropoles pour leurs défunts. Les sociétés villageoises de Koubri n'échappaient pas à cette règle sociale. Les cimetières communs étaient une réalité bien visible dans de nombreux villages de la commune. D'après certains témoignages, les personnes décédées à la suite de grandes endémies (maladie du sommeil, variole...) étaient inhumées dans des endroits loin des domiciles avec en toile de fond la crainte d'une propagation de ces maladies au sein des communautés villageoises. Quelle réponse à la question des cimetières dans l'espace communal de Koubri ?

Les ventes des terres ont rendu la question des lieux de sépulture problématique. Il en existe de moins en moins alors que la croissance démographique⁴ est une réalité. Toute perspective allant dans le sens d'en créer demeure difficile, voire impossible, dans certains contextes caractérisés par une saturation foncière parfois très prononcée. C'est ainsi que la situation des villages de Kouba et de Guiguemtenga qui ont connu une forte croissance démographique grâce à l'arrivée massive de migrants du logement en provenance

⁴ La croissance démographique implique aussi un plus grand nombre de défunts à prendre en charge en termes de sépulture.

essentiellement de la ville de Ouagadougou illustre des difficultés de trouver un lieu de sépulture à proximité.

Les autochtones de ces deux villages utilisent toujours leurs cimetières collectifs habituels, mais les migrants ne sont pas autorisés à y effectuer des enterrements. Cela contraint ces migrants du logement à aller dans l'espace communal de Saaba et plus précisément au cimetière du quartier Kossodo du village de Tanlarchin, les cimetières de la ville de Ouagadougou étant déjà bien saturés pour la plupart. Pour le cas de la zone non-lotie de Kouba, il y eut une entente cordiale entre les autochtones et les migrants du logement dès les premiers moments de leur installation.

Cette période était caractérisée par une faible surenchère sur les ressources foncières de l'espace. La terre n'avait pas autant de valeur qu'elle a prise avec l'arrivée des promoteurs immobiliers et fonciers. C'est ainsi que cette communauté nouvellement arrivée sur l'espace était autorisée à procéder aux inhumations de ses membres dans un cimetière situé au Nord-Est du village. Mais cette situation n'allait pas s'éterniser. Les compétitions pour le contrôle des terres étant devenues une réalité dans cet espace spécifique, les migrants se verraient interdire l'accès à ce cimetière. Les migrants du logement disent avoir fait le constat que le cimetière et le terrain de sport qui avaient fait l'objet de leurs doléances de campagne ont été remis en cause dès lors qu'ils se sont constitués en force d'opposition face aux actions des promoteurs immobiliers et fonciers qui ne les ont pas pris en compte dans les aménagements fonciers réalisés sur le terrain. Cela les contraint à se déplacer dans d'autres endroits pour l'inhumation de leurs membres. Le récit suivant illustre la situation :

Un jour, nous avons amené un malade au centre médical de Kouabri. Malheureusement, celui-ci est décédé. Nous avons voulu ramener le corps dans le village pour l'enterrement. Lorsque nous avons informé les responsables du village, ce fut une fin de non-recevoir qui nous a été opposée avec des paroles blessantes. C'est ainsi que nous avons été contraints de négocier pour avoir accès au cimetière de la ville de Kouabri afin de procéder

à l'inhumation du défunt. Depuis, lors, nos défunts sont enterrés ailleurs (Entretien réalisé avec S.D., 16/10/2020, Ouagadougou).

La mairie n'a pas pu choisir ces lieux pour les communautés villageoises. Or, les textes réglementaires prescrivent la détermination des espaces d'utilité publique appartenant à l'État ou aux collectivités territoriales. L'affirmation des droits des détenteurs de droits fonciers coutumiers a pris le pas sur l'intérêt général. Ce qui explique le fait que chacun des acteurs détenteurs de droits fonciers coutumiers surveille rigoureusement ses terres. Personne ne veut laisser échapper la possibilité de recevoir des millions de francs en contrepartie au lieu de céder gracieusement ses terres.

C'est dans ce contexte qu'il est devenu difficile dans les zones fortement saturées de trouver des espaces d'utilité commune. Même les promoteurs fonciers et immobiliers qui devaient prévoir des espaces dédiés aux différents usages socioéconomiques dans leurs plans d'aménagement ne font que ce qui leur fait gagner plus d'argent. C'est ce que note D. H., cadre de l'État en poste dans la commune : « En ce qui concerne les plans des promoteurs immobiliers que j'ai pu voir, ils ne prévoient pas de cimetières. Ce sont des espaces verts et autres réserves qu'ils prévoient. La question des cimetières restera posée » (DH, 07/04/2021).

À l'heure actuelle, les acteurs de la commune se préoccupent de tout sauf de la question des cimetières qui est visiblement reléguée au second plan. Cette question restera posée et nécessitera des solutions en réponse à une demande sociale croissante. La fin de vie n'aura pas de fin et comme les pratiques connues sont les inhumations, réserver des espaces à cette fin ne pourra pas faire l'objet d'une quelconque économie. Tout comme l'accès aux sépultures, les ventes et les échanges des terres contre des parcelles loties entraînent des changements d'ordres écologiques et environnementaux.

De manière globale, la marchandisation foncière induit l'insécurité foncière dans l'espace de Kouabri. Cette insécurité concerne aussi bien les acteurs socio-fonciers locaux que les

acquéreurs provenant essentiellement de la ville de Ouagadougou. Les pratiques foncières opportunistes en cours sont celles qui provoquent l'insécurité, car elles privent les propriétaires légitimes de leurs terres. C'est pour cela qu'on assiste à des anticipations qui consistent pour les propriétaires fonciers à vendre les terres afin d'éviter d'être victime d'une quelconque spoliation foncière ou d'une expropriation par les pouvoirs publics.

2.3. La dimension écologique et environnementale de la marchandisation des ressources foncières

Sur le plan écologique, une lecture transversale peut être faite de l'impact des pratiques foncières marchandes dans l'espace de Koubri. Il y a d'un côté ceux qui renforcent la donne écologique en réalisant des investissements de conservation de la flore et de la faune et d'autre part, ceux qui agissent dans la prédation écologique. Ce sont ces situations contradictoires et opposées qui constituent la dichotomie écologique.

2.3.1. Des actions qui renforcent la donne écologique

Il existe des acquéreurs fonciers qui investissent dans les plantations fruitières. Ce genre d'investissements renforce le couvert végétal de la commune. De tels investissements sont rencontrés le long des cours d'eau et parfois loin de ces endroits. Les fermes de production de fruits et légumes constituent des exemples de pratiques de renforcement du couvert végétal. Quelques fermes écologiques sont aussi enregistrées dans cette commune.

Ces fermes installées dans les villages de Wedbila (élevage d'animaux sauvages) et de Tanvi (agroécologie) contribuent à une sorte de restauration de la donne écologique avec des objectifs d'un partage d'expériences aux populations locales. Mais ces contributions, qui font la promotion de l'écologie, ne doivent pas faire perdre de vue que les actions de prédation écologique sont les plus dominantes dans cette commune. Elles ont un réel impact sur la donne écologique dans son

ensemble. De telles actions de prédation écologique méritent d'être relevées dans le cadre de ce travail de recherche.

2.3.2. Des actions perturbatrices des écosystèmes

Autrefois, c'était l'agriculture et l'exploitation des ressources forestières qui étaient considérées comme les principaux facteurs de dégradation de l'environnement naturel. Ainsi, comme dans toute localité rurale, les populations majoritairement paysannes, en exploitant les ressources forestières (coupe du bois), en cultivant et en élevant des animaux, étaient dans l'obligation de détruire le couvert végétal. La chasse était aussi pratiquée par moment à partir de feu de brousse afin de débusquer le gibier.

Tous ces comportements n'étaient pas favorables à l'environnement et aux écosystèmes naturels. Détruire l'environnement naturel relevait d'une question de survie pour ces communautés villageoises de Kouabri. Malgré tout, un esprit de maintien d'un équilibre écologique existait et permettait de sauvegarder l'essentiel. La donne a changé dans la majeure partie des villages de Kouabri. L'écologie n'est plus la chose la mieux partagée.

2.3.2.1. Des bosquets sacrés, lieux de conservation de la biodiversité livrés à la prédation

Dans tous les villages de la commune de Kouabri, il existait des endroits dédiés aux cultes des divinités telluriques. C'est à titre qu'on pouvait parler d'écologie autochtone. Certains de ces endroits ont connu une sorte de déclassement à la suite de l'affaiblissement des croyances traditionnelles. Les cultes qui s'y déroulaient périodiquement ont été progressivement abandonnés pour cause de manque d'adeptes déclarés. Ces espaces sont désormais délaissés dans de nombreux villages. Cela a eu pour conséquence de les rendre profanes. Il s'en est suivi les ventes de ces bosquets à la fois lieux de conservation de la flore et de la faune. Au-delà des espaces sacrés de conservation de la biodiversité dans l'espace de Kouabri, de

vastes étendues de terres sont transformées continuellement dans cette commune.

2.3.2.2. Les travaux de terrassement des projets immobiliers et fonciers

Les espaces occupés par les promoteurs fonciers et immobiliers étaient boisés. Leur évolution de zones boisées à zones quasi lunaires à la suite des différents travaux d'aménagements fonciers et immobiliers a pu être suivie. Les brousses de cette savane arborée ont progressivement été transformées en quasi-paysage lunaire. Les travaux de terrassement réalisés sur divers espaces ont contribué à la destruction des espèces végétales et animales.

Les mesures d'atténuation de l'impact environnemental que les promoteurs fonciers et immobiliers ont le devoir d'entreprendre ne sont pas encore visibles sur le terrain. Il est possible d'espérer que la mise en œuvre de telles mesures pourrait apporter une restauration minimale de ces espaces hautement dégradés sur le plan environnemental et écologique.



Source : Ilboudo, P., 2021. Photo prise le 28/02/2021

Cette photo montre un terrain ayant subi des travaux de terrassement pour des activités de promotion immobilière et foncière dans le village de Napagbtenga-Gounghin.

2.4. L'impact de la marchandisation sur le vécu quotidien des habitants

La marchandisation foncière influence à la fois directement et indirectement le vécu quotidien des habitants des villages de la commune rurale de Koubri. Le développement de cette partie du travail permet d'identifier les nombreuses dimensions impactées par le phénomène marchand des terres.

2.4.1. La modernisation de l'habitat

On admet que la commune rurale de Koubri qui est l'hinterland de la ville de Ouagadougou, devait progressivement s'urbaniser. Effectivement, la proximité de cette commune avec la ville de Ouagadougou demeure un facteur important de changements que l'on observe au sein de cette dernière. Sur le plan de la modernisation de l'habitat, le constat est réel.

Dans les villages où les ventes des terres ainsi que les échanges des terres contre des parcelles loties ont lieu, on observe une métamorphose de l'habitat. Ainsi, des cases au toit de paille et de simples maisons en banco avec des toits en tôles sont progressivement remplacées par des maisons en dur. On observe même dans certains villages, l'existence de mini-villas et villas construites grâce aux recettes provenant des transactions foncières réalisées avec différents acteurs.

2.4.2. La modernisation des moyens de déplacement

De nombreux observateurs s'accordent pour reconnaître que la bicyclette est restée pendant longtemps le moyen de transport dominant dans les espaces villageois de Koubri. Le coût d'acquisition et d'entretien de ce moyen de transport étant relativement abordable comparativement aux autres moyens mécaniques de transport, la majeure partie des habitants, en raison de ses faibles capacités financières, ne pouvait pas faire autrement.

La marche et l'utilisation du vélo n'étaient pas les meilleurs choix des acteurs villageois. Certains d'eux rêvaient d'autres moyens de déplacement qui sont utilisés très fréquemment dans la ville de Ouagadougou. L'envie d'avoir des moyens de transport motorisés (motocyclettes et voitures) pour leurs déplacements n'a jamais manqué chez de nombreux acteurs villageois. C'est ainsi que la plupart d'entre eux ont toujours été à la recherche d'opportunités pour avoir des moyens financiers pouvant leur permettre d'avoir ces moyens de transport motorisés.

Ces opportunités sont apparues massivement dès lors que le marché de la terre a émergé dans la commune de Koubri. C'est ainsi que les ventes des terres ont été justifiées par les besoins d'argent pour face à des dépenses diverses (Kaboré R., 2015a, p. 147). Les échanges des terres contre des parcelles loties ont permis à des acteurs villageois d'avoir relativement de fortes sommes, ce qui leur a permis de s'acheter des voitures, des motocyclettes ou des tricycles motorisés comme véhicules utilitaires pour différents travaux. Ces tricycles tendent à supplanter les charrettes à traction asine.

2.4.3. L'acquisition d'équipements modernes

Avoir l'argent permet de faire de nombreuses choses qui relevaient du domaine du rêve. La marchandisation foncière à travers les ventes et les échanges des terres contre des parcelles loties permet à de nombreux acteurs socio-fonciers disposant de ressources foncières de se faire des recettes monétaires.

Pour la catégorie des jeunes de la population de la commune de Koubri, le rêve d'une vie moderne se concrétise grâce en partie à l'acquisition d'équipements qui facilitent un certain confort. Il s'agit des téléviseurs, des systèmes photovoltaïques, antennes paraboliques donnant accès aux chaînes étrangères, des gazinières et autres technologies simples d'utilisation.

Dans les villages de forte marchandisation foncière, rares sont les jeunes qui ont vendu des terres et qui ne se sont pas équipées en matériels audiovisuels et d'éclairage pour rendre leur existence plus commode.

2.4.4. Le développement du commerce et des métiers de service

Le développement des pratiques foncières marchandes dans les villages a eu pour conséquence directe de préparer les acteurs villageois à une transition économique. Ils ont été progressivement préparés à s'adapter à une nouvelle donne où les terres cultivables et de pâturage ne seront plus disponibles en quantité suffisante pour tout le monde comme au temps d'abondance.

C'est dans ce sillage que les activités commerciales qui étaient embryonnaires dans de nombreux villages vont

commencer à prendre de l'ascendant sur les activités agricoles et d'élevage. On assiste à des créations d'échoppes, de bars et de buvettes par des jeunes dont la plupart ont eu des ressources financières dans la vente des terres ou des parcelles loties obtenues dans le cadre des transactions foncières avec les promoteurs fonciers et immobiliers.

2.4.5. L'accentuation des pratiques individualistes et égoïstes

Lorsque la terre a commencé à être perçue comme un bien marchand, échangeable contre de l'argent, il s'est ensuivi une montée de l'individualisme dans les villages. Des compétitions ont émergé dans le sens du contrôle des terres et de la rente possible à tirer à travers les ventes des terres.

De nombreuses situations de ventes réalisées par des acteurs qui n'ont pour toute considération que leurs propres intérêts sont signalés dans des villages. Par exemple, lorsqu'un père de famille, qui a de nombreux enfants, vend l'intégralité des terres dont il dispose, on peut émettre l'hypothèse de l'existence de comportements individualistes et égoïstes.

2.4.6. Le développement d'une dépendance aux marchés pour s'approvisionner en vivres

La marchandisation foncière a atteint un niveau tel que dans certains villages comme Mogtêdo, Guiguemtenga, Napagbtenga-Gounghin, Kouba, Nambé, Koubri, Wedbila, Pissi, Wamtinga, Gomtoaga, Kuiti, Naaba Zââna, Nakamtenga et Tanvi, la plupart des habitants dépendent des marchés pour s'approvisionner en produits vivriers. Le manque de terres agricoles ainsi que le peu d'attrait que les acteurs villageois ont pour l'agriculture explique en partie cette situation. Ainsi, de producteurs actifs, la plupart des paysans de la commune de Koubri sont devenus de passifs consommateurs obligés d'acheter des céréales pour se nourrir, chose qui était inimaginable il y a de cela quelques années. C'est la situation qu'explique DS, un habitant du village de Napagbtenga-Gounghin :

Les gens n'aiment plus cultiver. Pour cela, ils préfèrent vendre leurs terres pour avoir directement l'argent. Comme il y a peu de gens qui cultivent vraiment de nos jours dans le sens de s'auto-suffire, on ne peut que compter sur les produits vendus sur la place du marché pour se nourrir. Les temps ont vraiment changé.

2.4.7. Les perturbations des anciennes solidarités

Le développement des pratiques foncières marchandes (les ventes des terres notamment) entraîne par moment des perturbations des anciennes solidarités villageoises. Ce sont les tensions et des conflits qui en résultent qui constituent plus des facteurs de division et de rupture de solidarité entre différents acteurs en confrontation. Au-delà des acteurs en confrontation directe, l'accueil du migrant n'est plus à l'ordre du jour que dans d'exceptionnelles situations.

3. Discussion

3.1. Les terres des nouveaux venus

Tout le monde reconnaît que la terre s'obtient dans la commune rurale de Koubri en déliant le cordon de la bourse. Depuis que la situation est devenue ainsi, les choses sont allées vite et même très vite dans les villages présentant une forte attractivité pour les acquéreurs individuels et les promoteurs fonciers et immobiliers. Comme du miel qui attire des abeilles, les terres de Koubri ont attiré et continuent d'attirer de nombreuses catégories d'acteurs aux logiques diversifiées. Que retenir au plan foncier ?

Les terres de Koubri appartiennent majoritairement aux acquéreurs fonciers (nouveaux acteurs y compris les promoteurs fonciers et immobiliers) dans les villages à forte marchandisation foncière. De ce fait, on note comme le rappellent Lavigne Delville Ph., et *al.*, (2017, p. 18) que la marchandisation foncière entraîne une marginalisation foncière des populations locales et contribue de ce fait à la non-

prise en compte de couloirs de passage de bétail et de circulation de personnes.

Une telle situation implique que des terres agricoles, mais aussi des espaces pastoraux manquent aux populations locales. Mais il n'y a pas que les questions des terres agricoles et d'espaces de pâturage qui sont les seules à pouvoir être évoquées. Autrefois, les espaces étaient disponibles pour les divers besoins, y compris les réalisations d'infrastructures d'utilisation commune. Ce n'est plus le cas dans les espaces fortement saturés. La pression des transactions foncières marchandes est telle que dans certains villages, il n'y a plus de possibilités de dégager un espace pour une quelconque réalisation d'utilité collective.

Certains affirment qu'il appartient à l'État d'user de sa prérogative de préemption pour exproprier des détenteurs de droits fonciers comme le prévoit la loi 034-AN/2009 portant foncier rural afin de réaliser des infrastructures d'utilité commune. Cependant, il semble que les choses ne se passent pas ainsi puisque l'État n'a pas pour rôle d'écraser les acteurs individuels sous le prétexte d'œuvrer au bonheur de la collectivité à travers le principe du fait du prince.

Le droit de préemption de l'État est accompagné de mesures d'adoucissements pour compenser les pertes foncières des acteurs individuels. Or l'État n'a pas les ressources financières nécessaires pour faire face à des charges de ce genre qui commencent à être innombrables à cause de l'ampleur élevée des transactions foncières marchandes. C'est ce qui fait qu'il existe des projets d'infrastructures qui se voient abandonnés pour la simple raison que les villages d'accueil n'ont pas trouvé de site d'accueil pour la réalisation dudit projet. Comment font désormais ces populations qui vivaient des travaux liés à la terre ?

3.2. L'adaptation à une nouvelle donne

Comme en toute chose, les populations locales de Koubri ont été amenées à s'adapter à la nouvelle donne qui fait de la terre un bien marchand convoité par de nombreux acteurs surtout urbains. Dans cette adaptation, les activités liées à

l'agriculture et à l'élevage ont soit été abandonnées ou remodelées en fonction des possibilités existantes. Les champs de brousse n'existant plus dans la plupart des cas, on se contente de petits champs de case dans le finage villageois pour produire quelques tines de céréales pour une consommation ne pouvant excéder que rarement deux mois.

En revanche, les marchés deviennent des lieux privilégiés pour l'approvisionnement en produits alimentaires pour ces villageois autrefois pourvoyeurs des mêmes produits vivriers à ces espaces d'échanges. Cela montre que l'agriculture familiale évolue dans le sens contraire du développement des marchés fonciers dans la commune rurale de Koubri.

La question de l'adaptation renvoie également à quelles nouvelles activités sont promues dans les espaces villageois. Là, les pertes des terres contraignent les acteurs villageois à se tourner vers le commerce (tenanciers d'échoppes, de kiosques, de bars et buvettes...) ou les métiers de services (mécaniciens de rue, ferrailleurs, maçons, ouvriers dans les chantiers de construction, menuisiers, vigiles...).

Cependant, il convient de noter que ces adaptations ne sont pas faciles pour tout le monde. Il y a dans ce sens des réussites et des échecs comme dans toute entreprise. En progressant dans la quête de compréhension de la situation, on se rend compte que l'environnement physique reste marqué par l'épreuve des nouvelles pratiques foncières. Cela se traduit par des éléments observables in situ.

3.3. Le désastre écologique

Bien qu'il y ait des réalisations de renforcement de la donne écologique naturelle (plantation d'arbres), il y a une sorte de jeux à somme nulle où les pertes environnementales vont être compensées par des gains substantiels dans le cadre de l'agriculture de plantation ou de toute autre intervention. L'avènement de la marchandisation foncière à travers notamment les ventes et les échanges des terres contre des parcelles loties marque un tournant décisif dans la prédation environnementale et écologique dans l'espace géographique de

Koubri. Cela étant, le constat indéniable, c'est l'accentuation d'une dégradation prononcée de l'environnement naturel.

L'urbanisation progressive de la commune de Koubri dont le statut actuel est rural reste un facteur déterminant de ce déséquilibre écologique et environnemental. Face à une telle situation, quels avantages sont tirés par les populations, notamment celles qui disposent de droits fonciers échangeables ?

3.4. Des effets supposés bénéfiques des transactions foncières marchandes

Les retombées financières sont certaines dans les communautés villageoises et profitent diversement aux différents acteurs sociaux selon leur position dans lesdites communautés. Alors, qui parle d'argent obtenu, parle d'amélioration du pouvoir d'achat de celui ou de ceux qui en sont bénéficiaires. Dans ce sens, les villageois qui vendent ou qui échangent leurs terres contre des parcelles loties essaient d'échapper à une certaine situation de besoin primaire d'argent, voire à une pauvreté monétaire.

Avec l'argent obtenu à la suite des différentes transactions foncières réalisées, les acteurs réalisent leurs rêves à travers des acquisitions et des investissements divers (achat de motos, d'équipements de sonorisation, d'électricité, audiovisuels ...). De tels investissements permettent à ceux-ci de changer un tant soit peu leur mode rural de vie en un mode semi-urbain. Ces transformations sont perceptibles dans les villages et la modalité transactionnelle la plus responsable demeure les échanges des terres contre des parcelles loties.

Conclusion

La marchandisation foncière à travers notamment les ventes et les échanges des terres contre des parcelles loties dans l'espace social et géographique de Koubri comporte plusieurs dimensions.

D'une part, la dimension socio-foncière est présente et implique l'existence d'innombrables conséquences. Dans un premier temps, on enregistre des implications socio-foncières

se traduisant par la mise à l'épreuve du tutorat foncier. De là, l'accueil du migrant ne se fait que dans de très rares occasions. D'autre part, la dimension foncière se traduit par des constats de plus en plus fréquents de la rareté foncière avec comme indicateurs l'existence de paysans sans terres, d'où de plus en plus de difficultés pour trouver des espaces afin de réaliser des infrastructures collectives.

Sur le plan de la dimension écologique et environnementale, la situation est ambivalente, car on y assiste à la fois à des actions anthropiques destructrices de l'environnement et de l'écologie (travaux de terrassement dans le cadre des réalisations des projets fonciers et immobiliers), mais aussi à des actions de renforcement voire de restauration de ce même environnement naturel.

Mais en dépit de ce qui peut sembler un jeu à somme nulle dans le domaine de l'environnement naturel, la marchandisation foncière dans l'espace de Koubri reste un phénomène non favorable à la conservation de la biodiversité naturelle comme il était donné d'en observer dans les périodes passées. En revanche, sur un tout autre registre, la marchandisation foncière traduit un impact aussi ambivalent sur le vécu quotidien des habitants de cette commune. Elle permet à certains acteurs socio-fonciers de profiter des revenus générés pour entreprendre des activités qui leur permettent de tirer leur épingle du jeu.

Bibliographie

ACTING FOR LIFE, 2012, *Les dangers d'une ethnicisation du conflit agriculture-élevage*, Note technique, 8p

COLIN Jean-Philippe, 2017, *Émergence et dynamique des marchés fonciers ruraux en Afrique subsaharienne*. Un état des lieux électif ; Contribution à l'Étude régionale sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest et les outils de leur régulation, Dakar, UEMOA, IPAR, 115 p ;

GONIN Alexis, 2014, *Jeu de pouvoir pour l'accès aux ressources et devenir de l'élevage en Afrique soudanienne, Le foncier pastoral dans*

l'Ouest du Burkina Faso, Thèse de docteur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, 484 p.

GONIN Alexis, 2008, *La crise foncière dans le département de Padéma : Entre conflits d'intérêt et jeux de pouvoir*, Province du Houet, Burkina Faso, Mémoire de Master 1, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, 133 p.

INSTITUT AFRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL -INADES, 2015, *Touche pas à ma terre, c'est ma vie !*

file:///C:/Users/sano1703/Downloads/touche_pas_a_m_a_terre_cest_ma_vie.pdf

ILBOUDO Paul, 2019, « Dynamiques de marchandisation des ressources foncières à Koubri : tensions et conflits » ; Mémoire de master de sociologie, Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest/Unité Universitaire à Bobo-Dioulasso, 90 pages.

ILBOUDO Paul, 2014, « Nouvelles pratiques foncières dans la commune rurale de Koubri », Université de Ouagadougou, Unité de Formation et de Recherche Sciences Humaines (UFR/SH), Département de sociologie, 161 pages, mémoire de maîtrise

KABORE Ramané, et ILBOUDO Paul, 2021, « Dynamiques de marchandisation foncière et autorités coutumières en commune périurbaine » (Burkina Faso), *Revue Africaine et Malgache de Recherche Scientifique*, Nouvelle série, *Sciences Humaines* N°016 – 1er Semestre 2021, ISSN 2630-1121, pp : 315-336 ;

KABORE Ramané, 2016, a, « Économie fruitière et modes de transformation des rapports sociaux autour de la terre : « Cas du village de Diarradougou dans l'Ouest du Burkina Faso » *Revue Scientifique de l'IRES-RDECN*°005 décembre 2016, pp : 275-295 ;

KABORE Ramané, 2015, a « Les sociétés de promotion immobilière dans le foncier périurbain au Burkina Faso : stratégies d'accès à la terre, pression foncière, tensions et conflits », *CAHIERS DU CERLESHS TOME XXX N° 50*, NOVEMBRE 2015, pp. 141-166 ;

KOUASSIGNAN Guy-Adjété, 1967, « L'homme et la terre, Droits fonciers coutumiers et droit de propriété en Afrique Occidentale », *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 19 N°1, Janvier-mars 1967. pp. 320-322; https://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_1967_num_19_1_14799

KUBA Richard, 2004, La grammaire rituelle des hiérarchies : migrations et chefs de terre dans une société segmentaire (Burkina Faso). *Autrepart*, 30, p. 63-76. <https://doi.org/10.3917/autr.030.0063>

LAVIGNE DELVILLE Philippe, COLIN Jean-Philippe, KA Ibrahima, MERLET, Michel, 2017, *Étude relative à l'étude régionale sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest et les outils de leur régulation*, Dakar, UEMOA/IPAR, 207 pages. +annexes ;

Table des matières

Les dimensions socio-foncière et environnementale de la marchandisation des ressources foncières dans la commune rurale de Koubri ... ILBOUDO Paul, SANGARÉ Oumar .25	
Réparation des pertes de substances maxillo-faciales par lambeaux au CHU Yalgado OUÉDRAOGO... BAZAME Clovis, MILLOGO Mathieu, SALISSOU SOULEYMANE Tandja, IDANI Motandi, ZANGO Adama, BADINI Ahmed Patrick, KONSEM Tarcissus.....55	
« L'étrange mort de Donji » d'Issouf Coulibaly, entre récit de magie et récit magique ... KANTAGBA Adamou, BADO Ali, COULIBALY Issouf.....69	
Apport des systèmes d'information géographique (SIG) à l'optimisation de la mobilisation des ressources non fiscales dans la Commune des Lacs 1 au Togo ... KOKOU Kokouvi Azoko.....83	
La qualité de l'enseignement au secondaire à l'épreuve de l'exécution des volumes horaires statutaires dans la province du Bazèga... BÉOGO Joseph.....107	
Une analyse more geometrico de l'affect et de l'idée de perfection chez Spinoza : une thérapeutique de la servitude... SAMA François.....129	
Crise sécuritaire et pratique du journalisme au Nord du Burkina Faso : des entraves au traitement de l'information par la Radio de l'Amitié (Ouahigouya) et la Radio Zama FM (Kaya)... BEBANE Issa, Doumi Mohamed ZAN KARAMBIRI153	
L'éthique du corps humain à l'ère des mutations technologiques : enjeux identitaires, sociaux et philosophiques ... SAMAKE Thérèse.....169	
L'effet de l'utilisation de la vidéo sur la compréhension des élèves du primaire au Burkina Faso OUÉDRAOGO ... Boureima Djibril.....195	

Les intellectuels et les transitions politiques en Afrique de l'Ouest francophone : enjeux de leur participation à partir du cas burkinabè de 2014 ... SANGARÉ Salifou.....	225
MOOC et formation professionnelle au Mali : vers une alternative gratuite et accessible à tous ... GUINDO Assama, TRAORE Daouda, COULIBALY Demba	277
Noufou Ouédraogo, le premier batikié du Burkina Faso ... SANDWIDI Hyacinthe	295
Sécurité et insécurité du bilinguisme dans la ville de Dédougou : entre fermeture et transformation en école classique ... DAÏLA Béli Mathieu.....	315
Inégalités sociodémographiques liées à la connaissance du dispositif d'enregistrement des décès à Ouagadougou ... COMPAORÉ Yacouba, LANKOANDÉ Yempabou Bruno, OUILI Idrissa, OUATTARA Karim, DIANOU Kassoum.....	331
Les enfants et la vie dans la rue : un phénomène de société répandu en Afrique ... FONDO Drahmane	357
Urbanisation et économie circulaire : le rôle des petits métiers urbains (Bénin) ... CHABI Moïse, DAOUDA Lamatou.....	371
Du démonstratif à la stratégie discursive de Césaire ... MONGLOU Beuh Ambroise.....	395
Esthétique et fonctions de la poéticité dans le discours du poète traditionnel Djimini Kamélé Moussa : entre oralité, identité culturelle et création littéraire ... FOFANA Daouda	415
L'approche éducative de Cheikh Ibrahima Niasse dans l'ascension méditative des soufis ... NIANE Babacar, NDIAYE Saliou.....	429
Pratiques de GRH et performance au travail du personnel administratif de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) du Bénin ... Dognon Lucien BATCHO, Brahima ZIO & T. A. Germaine ESSEGNON	453

La rivière comme espace symbolique et transgressif dans *Le Mal de peau* de Monique Ilboudo ... TIBIRI Dieudonné, BADIÉL Roland479

Scolarisation des filles au prisme des pratiques socio-sanitaires et agricoles dans la commune rurale de Kignan (région de Sikasso, Mali)503

Guerre juste et paix durable en Afrique... NAPAKOU Bantchin, NOUWODOU Sokemawu517